



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interrégionale  
de la mer Méditerranée

# Rapport d'activité 2023





# Édito

En reprenant le 1er mars 2024 le flambeau du directeur interrégional de la mer Méditerranée, j'ai le plaisir à la fois de présenter la diversité des activités de la DIRM Méditerranée au travers de ce rapport d'activité 2023 mais également de remercier chaleureusement mon prédécesseur Eric Levert pour le cap donné et Stéphane Péron pour le maintien du cap durant l'intérim.

L'année 2023 mais également ce début d'année 2024 sont profondément marquées par la croissance des crises internationales qui se répercutent sur le monde maritime : suspension du trafic maritime en mer Noire, tension sur le bassin oriental de la Méditerranée et perturbation du trafic en mer Rouge. Les questions de souveraineté maritime, de dépendance énergétique et alimentaire sont au cœur des discussions et animent notre quotidien avec une volonté de planification de nos espaces maritimes, de préparation de la transition écologique de notre secteur et d'accompagnement de notre filière pêche et aquaculture. Ce sont des engagements internationaux, nationaux mais également individuels que nous devons tous porter pour notre avenir commun.

Pour notre administration une nouvelle étape est à mettre en place avec la réforme AM 2027. La nomination le 8 février 2024 du secrétaire d'État Hervé Berville, à la Mer et à la Biodiversité, lie davantage la proximité des défis maritimes et de biodiversité.

Un vaste débat public sur la mer est en cours afin de mieux encadrer notre activité en mer tout renforçant à la fois la préservation des espaces maritimes (5% de zone de protection forte en 2027) et planifiant l'activité des espaces et les activités maritimes avec futures implantations des futures fermes éoliennes en mer. La volonté politique forte de réduction des gaz à effet de serre implique, pour rester dans une limite de 1,5° à 2°C du réchauffement climatique, une véritable transformation du secteur maritime, avec de nouvelles énergies décarbonées, une production électrique éolienne en mer, un recours à l'électrification à quai, une transformation de notre flotte. Ces



modifications profondes imposent également de nouvelles formations pour les marins pour conduire ces nouveaux navires.

2023 a été pour la DIRM l'occasion de participer activement à la préparation des épreuves olympiques de voile, grâce à un balisage unique destiné à maintenir une activité maritime en parallèle des épreuves. Les jeux olympiques sont l'occasion également de mettre en avant nos services, patrouilleur "GYPTIS" et baliseur "PROVENCE", mais également le CROSS MED qui fournira un chef de mission de sauvetage déporté sur le site de surveillance du plan d'eau des JO. L'arrivée de la flamme olympique le 8 mai prochain, tout comme lors des épreuves de cet été sera l'occasion de montrer la présence de la DIRM sur les flots.

2023 est marqué par l'initiation de nombreux projets de réorganisation de services de la DIRM : rénovation du CROSS MED, relocalisation du COB de Toulon et de Cannes, réorganisation des centres de stockage POLMAR de Sète et Port de Bouc, mais également l'arrivée d'un nouveau moyen pour le service des Phares et Balises en Corse. Le baliseur "BC CORSE" remplace ainsi le baliseur "Iles sanguinaires II". Le Lycée de Sète s'est équipé d'un nouveau navire de formation à propulsion hybride (thermique et électrique) et le lycée de Bastia poursuit la construction de son navire "ALBA" à propulsion hydrogène dans une cette volonté d'innovation technologique décarbonée.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité.

# Qui sommes nous ?

La direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est un service déconcentré du ministère chargé de la mer, qui couvre la façade maritime de Méditerranée, incluant 3 régions et 9 départements sur 1 900 km de littoral.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2021, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales.

## UNE AMBITION ET DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

### Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

### Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance

**1 900** km de littoral

**254** agents en gestion

La Mer Méditerranée, c'est moins de **1%** de la surface du globe, pour

**10%** des espèces marines

**1/4** du trafic maritime mondial

maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

### Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBM)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR Terre
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- le patrouilleur des affaires maritimes "GYPTIS"
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.



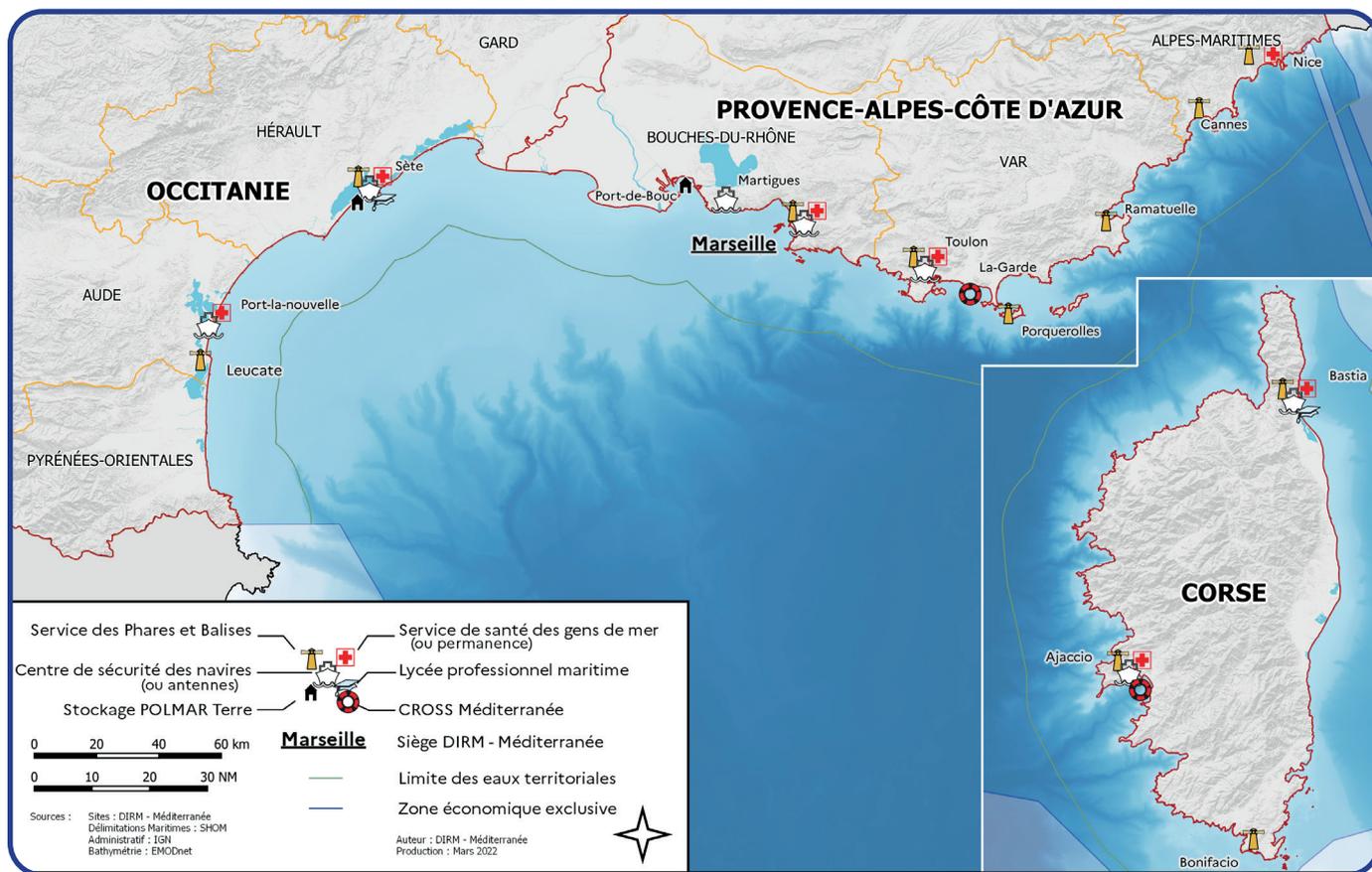
### 3 régions

Occitanie  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Corse

### 9 départements

Aude  
Pyrénées-Orientales  
Hérault  
Gard  
Bouches-du-Rhône  
Var  
Alpes-Maritimes  
Haute-Corse  
Corse-du-Sud

# Carte des sites de la DIRM Méditerranée



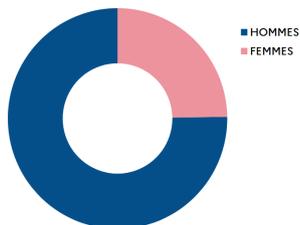
1er janvier 2023

# Soutenir l'action des services

Le Secrétariat Général (SG) :

- pilote le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- gère l'informatique, les moyens généraux et l'immobilier
- assure le suivi des actions de formation
- pilote la santé, sécurité et conditions de travail
- coordonne la communication des services
- anime le dialogue social

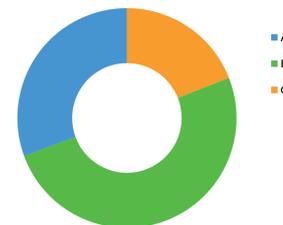
## Effectif de la DIRM



répartition hommes/femmes

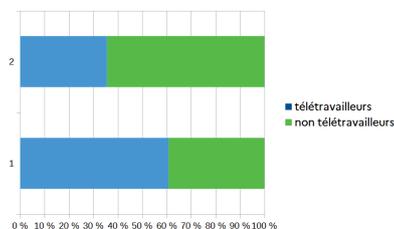


répartition des femmes par catégorie



répartition des hommes par catégorie

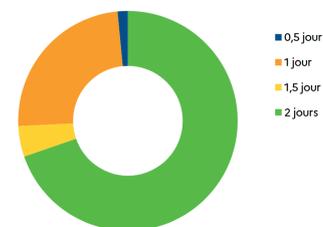
## Télétravail à la DIRM



taux brut et taux net des télétravailleurs

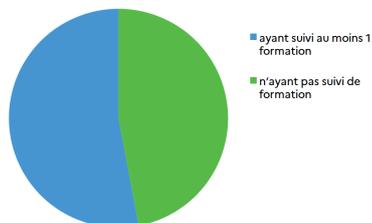


répartition du télétravail par catégorie

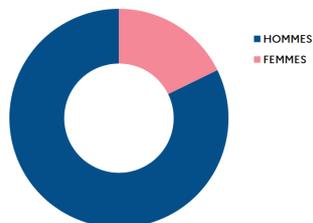


répartition du nombre de jours par semaine par agent

## Formation à la DIRM



agents ayant suivi au moins 1 formation

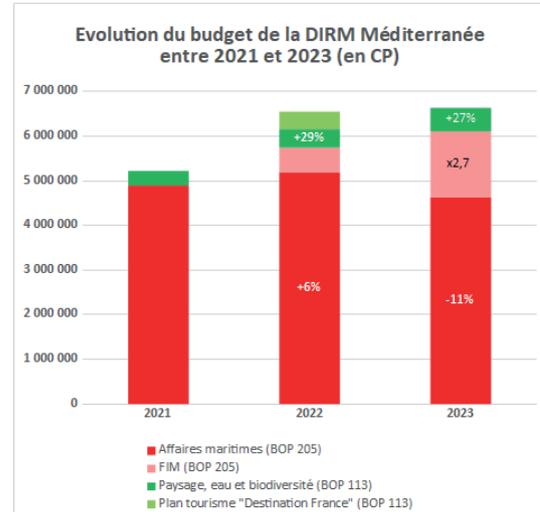
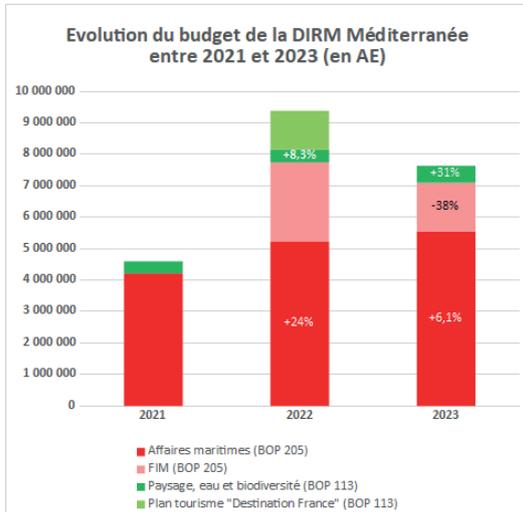


taux genré

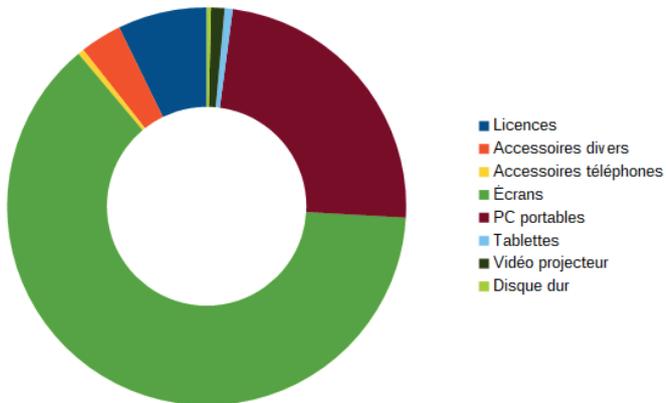


répartition par catégorie

## Budget global de la DIRM



## Informatique



répartition des dépenses informatiques pour un total de 44 752 €

Suivi des travaux  
du CROSS MED

Le secrétariat général a poursuivi en 2023 son action de soutien auprès des services.

Le SG a été impacté cette année par plusieurs réformes de gestion nationales à la fois dans le domaine ressources humaines (gestion des effectifs, délocalisation des actes RH...) mais aussi financier (création du centre de gestion financier). Ces réformes ont demandées une révision profonde des procédures.

Les premières actions du plan de sobriété énergétique ont été engagées (verdissement de la flotte...). D'autres seront déployées en 2024 (performance énergétique des bâtiments...).

Le SG a été impliqué dans des projets transversaux aux bénéfices de services. Il s'agit en particulier des divers chantiers immobiliers (CROSS, COB), l'organisation de la mission thon rouge mais aussi le suivi et le pilotage des divers fonds (FEAMPA, FIM)



# Coordonner les politiques de la mer et du littoral

La mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MICO) met en œuvre la politique maritime intégrée.

Cette politique fixe un cadre pour développer une vision globale de l'action publique en mer. Son ambition est de renforcer la préservation du milieu marin, la durabilité des activités maritimes et d'anticiper les conflits d'usage. Concrètement, la mission de coordination :

- élabore et met en œuvre le Document stratégique de façade (DSF), outil de transposition de deux directives européennes, en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue
- Pilote les instances de gouvernance et de concertation visant au déploiement et à l'appropriation des politiques publiques maritimes et littorales, à l'échelle de la Méditerranée française
- Contribue au bon déploiement des CPER, France 2030, Fonds d'intervention maritime, Fonds vert et Destination France

## PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME Préparation et lancement du débat public

L'année 2023 a d'abord été consacrée à la préparation du dossier du maître d'ouvrage comprenant une synthèse et 47 fiches techniques. Pour mener ce projet deux équipes projet ont été créées : une au niveau de la façade et une au niveau national. Elles ont permis d'élaborer le dossier grâce à un dialogue constructif avec les parties prenantes et de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans les délais.

Une Commission particulière du débat public a été désignée pour organiser le débat et veiller à son bon déroulement. Avec elle, l'équipe projet a préparé les escales du débat se déroulant du 26 novembre au 26 avril. La mission de coordination a participé à chacune des escales pour présenter les enjeux du débat et répondre aux questions du public sur l'ensemble des thématiques du DSF.



## DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF)

### Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action

Le déploiement du plan d'action (91 actions et 273 sous-actions) poursuit sa progression. L'année 2023 a d'ores et déjà vu aboutir des avancées significatives en faveur du développement durable en mer :

- Poursuite du projet de déploiement de l'éolien commercial avec concertation post débat public, dialogue concurrentiel et études in situ ou d'acquisition de connaissance portées par l'Etat, pour certaines en partenariat financier avec les collectivités régionales (par exemple, programme d'acquisitions de connaissances sur les impacts sur les oiseaux migrateurs et marins – MIGRALION)
- Développement de l'expérimentation "autorisations obligatoires des pêcheurs et des captures" dans les parcs nationaux et parcs naturels marins volontaires via l'outil CATCH MACHINE déployé par l'Ifremer
- Poursuite des travaux pour ralentir le rythme de l'artificialisation sur la façade
- Travaux relatifs à la planification aquacole avec la réalisation par le CEREMA du bilan des Schémas régionaux de développement de l'aquaculture et la mise en place d'un comité technique associant État et opérateurs pour travailler sur les nouveaux critères de planification
- Adoption de la stratégie croisière durable et mise en œuvre de la charte via la réalisation d'audits des navires signataires
- Lancement de travaux pour déployer d'autres actions du DSF (navettes maritimes, thalassothermie, dragage...)

## UN PILOTAGE ACTIF DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION

En appui et en lien avec ces actions, la mission de coordination a piloté la bonne tenue de deux conseils maritimes de façade (CMF), de deux commissions administratives de façade, de trois commissions permanentes, de trois commissions spécialisées éolien flottant, d'un conseil scientifique, de deux commissions spécialisées emploi-formation (avec le service emploi-formation de la DIRM) ainsi que de quatre comités techniques DSF et de deux "Clubs Med" des services instructeurs.



CMF du 15 déc. 2023  
Préfecture région PACA



Journée du Club des services instructeurs  
mer et littoral de façade - oct. 2023  
CPEM de La Seyne-sur-Mer

**7 929 577 €** engagés en faveur de l'environnement marin  
**544 500 €** sur le BOP 113  
**1 230 000 €** sur le plan Destination France  
**1 987 500 €** sur le FIM  
**4 167 577 €** sur le Fonds Vert

## ORGANISATION DE JOURNÉES TECHNIQUES

Matinale des métiers de la mer : en partenariat avec le Carif-Oref PACA et le service emploi-formation de la DIRM, une matinée de présentation des travaux de l'observatoire interrégional des métiers de la mer a été organisée (50 participants).

Dragages mutualisés et valorisation des sédiments : 80 personnes ont assisté à la présentation des résultats des études et travaux financés dans le cadre de l'appel à projets coordonné par la DIRM en 2019.

Limitation de l'artificialisation en mer : en partenariat avec le CNFPT et la région PACA, l'équipe a organisé une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur la prise en main des objectifs du DSF relatifs à la limitation de l'artificialisation (60 participants).

## PRODUCTION DE PLUSIEURS LIVRABLES

pour assurer une plus grande visibilité de la politique maritime intégrée



Que vous évoque en un mot "l'artificialisation en mer" ?

DESTRUCTION DES HABITATS DESTRUCTION HABITATS NATURELS  
 PERTE DE BIODIVERSITÉ PERTE D'HABITATS NATURELS DIGUE/ENROCHEMENTS ROCHEUX  
 IRREVERSIBLE AMENAGEMENT BATIMENT DESTRUCTION LONG TERME HABITAT PROTECTION DU LITTORAL ECOLOGIQUE  
 RISQUE MOCHE PASSE DESTRUCTION ENROCHEMENT / TRAIT MISE REcul DE TRAIT DE COTE NATURELLES  
 DEVELOPPEMENT ABSENCE DE NATURE BETONISATION BETON DIGUES EPIS EXTENSION CARACTERISTIQUES  
 L'EOLIEN EN MER PERTE EOLIENNE PLACE AMENAGEMENT COTE PORTS BETONNISATION FACADE  
 ANTHROPISATION L'AMENAGEMENT DU LITTORAL RISQUES POUR LA BIODIVERSITE FONDS COTIERS PERTE DHABITATS  
 BETON DESTRUCTION D'HABITATS DESTRUCTION DE LA BIODIVERSITE URBANISATION COTIERE  
 DESTRUCTION ESPACES NATURELS LIEN ENTRE HOMME ET NATURE BETONNER LES SOLS

# Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

Le service des Affaires Economiques (SAE) :

- soutient les filières et les activités
- soutient le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer
- apporte son soutien à la structuration des filières pêche et aquaculture

## SOUTIEN AUX FILIERES ET AUX ACTIVITES

### PLAN DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : AIDE AUX MARINS PÊCHEURS

La hausse des carburants impacte fortement la trésorerie des entreprises du secteur de la pêche. Pour les aider à faire face, le Ministère en charge de la mer a mis en place un dispositif d'aides spécifique qui s'inscrit dans le cadre du plan de résilience économique et sociale déclenché au niveau communautaire pour répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Afin de répondre rapidement aux besoins du secteur, le régime de soutien à la trésorerie des entreprises a bénéficié d'un encadrement simplifié. Cinq phases successives ont été mises en œuvre depuis le 17 mars 2022. Cette aide spécifique à la filière pêche se prolonge jusqu'en juin 2024. Le dispositif repose sur une remise aux entreprises qui fluctue selon la période de 8 à 35 cts (actuellement 20 cts) par litre de carburant.

Toutes les entreprises nationales de pêche maritime sont concernées, quelle que soit leur taille ou leur lieu d'exploitation.

Au 31 décembre 2023, 401 entreprises de Méditerranée continentale sont entrées dans le dispositif pour un montant de 4 330 213 €.

### CLÔTURE DU FEAMP

Au cours de la programmation 2014-2020 du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, l'État a engagé au côté des régions de méditerranée continentales 2 061 044 € sur 115 projets soit environ 29 % des contreparties nationales du programme Feamp déployés en façade.

L'accompagnement des crédits régionaux (Occitanie et PACA) par l'État ont permis d'optimiser l'effet de levier en mobilisant 23 M€ de financements européens pour soutenir 345 projets d'un montant cumulé d'investissement de 55 M€.

La programmation FEAMP qui s'achève a mis en évidence à l'échelle des deux régions littorales, une dynamique très forte sur les projets de territoire portés par les groupes d'action locale pêche aquaculture et sur l'investissement dans le secteur de l'aquaculture maritime et continentale.

REPARTITION DES ENTREPRISES DE PÊCHE  
ENTRÉES DANS LE DISPOSITIF



REPARTITION DES MONTANTS ATTRIBUES



PACA : REPARTITION DES DEMANDES D'AIDE PAR DEPARTEMENT



OCCITANIE : REPARTITION DES DEMANDES D'AIDE PAR DEPARTEMENT



## LE FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM)

Le fonds d'intervention maritime doté de 15 millions d'euros est pérennisé. Élément important de la politique maritime de l'État dans les territoires, il se déploie au travers d'appels à projets pour accompagner le financement de projets innovants ou contribuant au rayonnement culturel de la France maritime, et au service de la transition écologique dans les territoires.

Le FIM est bâti autour des trois axes de développement prioritaires suivants :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie et de la planification maritime ;
- la formation aux métiers de la mer.

En 2023, 54 dossiers ont été déposés pour la Méditerranée dont 9 pour la Corse, sur 195 dépôts à l'échelle nationale. 17 lauréats ont finalement été sélectionnés pour la façade continentale (1 lauréat pour la Corse) par le comité de sélection national pour un montant de 1,8 M€, sur 81 dossiers retenus

### A titre d'exemple le FIM a soutenu en 2023 :

- le Projet iAoPort – créer une plateforme de monitoring et de pilotage de l'activité des marinas, pour permettre aux opérateurs de quantifier les impacts environnementaux de l'activité des navires et accompagner la transition écologique de l'économie bleue
- l'étude pour la caractérisation statistique et territoriale des entreprises et de l'emploi bleu en région Occitanie en matière de marché du travail et compétences clés / d'emplois et de recrutements des entreprises de l'économie bleue / l'identification et qualification des offres d'emplois / la définition du poids économique des écosystèmes portuaires
- La création d'un tiers-lieu maritime ouvert au public dans le bâtiment historique de la Consigne sanitaire du Vieux-port de Marseille, dans le cadre du travail autour de la labellisation "Marseille capitale de la mer"

## SOUTIEN AUX FILIERES DE PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER

## LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHALUTIERS DE MÉDITERRANÉE

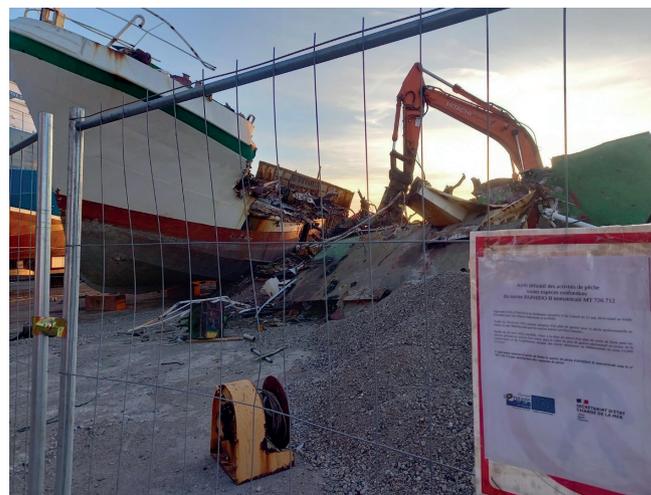
Pour accompagner les objectifs de réduction de l'effort de pêche des chalutiers du golfe du lion de 40 % d'ici à 2025, le plan de déconstruction des navires engagé en 2022 s'est poursuivi en 2023. Au terme de l'opération ce dispositif aura abouti à la destruction de 14 navires (soit 25 % de la flotte) pour un montant total de 7 402 460 €.

Les premiers effets sont importants sur la filière.

Au 31 décembre 2023, 43 autorisations européennes de pêche au chalut sont délivrées.

L'activité de pêche au chalut est ainsi passée de 11 848 jours de pêche pour 59 chalutiers en 2019 à 8 805 jours répartis entre 42 navires (43 autorisations). La halle à marée de Sète constate une baisse de 24 % des apports.

La cellule d'accompagnement des marins impactés directement ou indirectement par le plan de gestion westmed, mise en place par la DIRM en liaison avec la DDETS 34, a permis d'assister 61 marins. 80 % de l'effectif a retrouvé un emploi comme marin après actualisation des titres de formation ou le suivi de qualifications complémentaires (8 recyclages – 2 formations qualifiantes). 20 % des marins accompagnés ont fait valoir leurs droits à la retraite.



## ENCADREMENT ADMINISTRATIF DE LA FLOTTE DE PÊCHE

La capacité de la flotte de pêche française est limitée à un niveau de référence exprimé en puissance de propulsion (kW) et en tonnage (GT ou UMS). A cet effet, un régime d'accès, "le permis de mise en exploitation" (PME) encadre les entrées en flotte et les augmentations de capacité. C'est l'autorisation administrative préalable obligatoire délivrée par la DIRM avant toute nouvelle entrée en flotte ou toute modification de capacité.

Sur l'exercice 2023, 8 commissions de gestion de la flotte et des autorisations de pêche (CRGFAP) se sont tenues en Occitanie et en PACA au cours desquelles ont été examinés 54 dossiers de demande de capacités (contre 55 en 2022 et 59 en 2021). Cette donnée recouvre des disparités entre les deux régions puisque 35 projets ont été présentés devant la CRGFAP Paca et 19 en Occitanie.

Le nombre de dossier est à rapprocher du nombre de navires actifs à la pêche en Méditerranée continentale soit 1 131 en 2024. Il révèle ainsi un taux annuel de renouvellement et d'investissement faible puisque les projets déposés représentent 5 % des navires actifs dans le secteur de la pêche.

L'âge moyen des porteurs de projet est de 42 ans en 2023. 25 % des demandeurs avait moins de 30 ans en PACA contre 22 % en Occitanie.



crédit photo : CRCM

(1) étang de Salses-Leucate, lagune de Thau et étang de Diana

(2) Iotissements de Gruissan, de Fleury, de Sète-Marseillan, et des Aresquiers, anse de Carteau et baie du Lazaret

**8** commissions  
**54** dossiers de demande de capacité  
**35** projets en PACA  
**19** en Occitanie  
**12** constructions  
**16** réarmements  
**25** augmentations de puissance, dont **1** avec augmentation de jauge

### Consommation de l'enveloppe annuelle PACA :

**71 %** de l'enveloppe puissances motrices

**22 %** de l'enveloppe jauge

### OCCITANIE :

**35 %** de l'enveloppe puissances motrices

**2 %** de l'enveloppe jauge

## SCHEMAS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM)

Les SRDAM d'Occitanie, de Corse et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, établis en 2014 et 2015, avaient pour objectif de favoriser l'installation de nouvelles exploitations aquacoles.

Le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema) Méditerranée a réalisé en 2023 pour le compte de la DIRM MED une "étude valant bilan des SRDAM pour la façade Méditerranée et portant planification de l'aquaculture marine, à terre comme en mer, dans le cadre de la mise en œuvre du document stratégique de façade (DSF)"

Si ces documents ont permis de sécuriser certains sites aquacoles existants, ils n'ont pas eu pour effet de contribuer à leur développement.

La façade méditerranéenne accueille désormais 9 bassins de production, dont trois en étangs et lagunes<sup>(1)</sup> et six en mer<sup>(2)</sup> contre 12 à la création des SRDAM. Les enjeux environnementaux et sanitaires, la concurrence avec d'autres usages et activités sur des espaces limités expliquent pour partie cette évolution.

Pour autant dans le prolongement du plan national d'aquacultures d'avenir, l'opportunité d'une relance de la planification apparaît justifiée, en ce qu'elle préfigure les réponses au réchauffement climatique et aux enjeux de souveraineté alimentaire.

Les travaux du Cerema et de la DIRM se prolongeront en 2024



## STRUCTURATION DES FILIERES AQUACULTURE ET PÊCHE

### CONCHYLICULTURE

Le contrat de filière conchylicole en Occitanie pour la période 2021-2023 est reconduit pour 5 nouvelles années.

Malgré un contexte marqué par de nombreuses crises (Malaïgues, norovirus, mortalités..) le contrat de filière conchylicole a tenu son objectif de rassembler les partenaires de la profession, autour d'actions partagées. Avec la mobilisation de plus de 1 M€, l'État a contribué sur la période à la mise en place d'outils concourant aux objectifs de renouvellement de la profession ou de résilience des entreprises.

2023 aura par ailleurs consolidé la structuration de la profession par la création de la Société Coopérative Maritime "Conchyliculteurs De Méditerranée" présidée par Monsieur Laurent ARCELLA. Cette nouvelle structure a pour objectif de :

- sécuriser la production face aux changements et aléas climatiques et sanitaires, en particulier en gérant la mise à l'abri, l'écloserie, et en organisant les filières en mer
- améliorer la compétitivité économique des entreprises notamment en organisant l'achat en commun de matériel, la valorisation des déchets et offrant tous services utiles à ses adhérents

- développer la commercialisation des produits en promouvant la transformation conserverie/surgelés, la diversification de la commercialisation, l'ouverture à de nouveaux débouchés
- promouvoir les produits et les pratiques vertueuses en engageant une démarche de qualité en animant une charte de production durable
- insuffler l'innovation

### PÊCHE

Les travaux portés par le CRPME Occitanie pour une stratégie de filière pour la pêche en Occitanie ont abouti en 2023 à l'élaboration d'un plan d'action, résultat d'une concertation active rassemblant les professionnels, les collectivités, les opérateurs publics et l'État.

Le contrat de filière qui déclinera ces actions sur 3 ans sera signé au printemps 2024.

# Assurer une gestion durable de la filière pêche

Le service réglementation et contrôle (SRC) :

- réglemente la pêche professionnelle et de loisir, au niveau de la façade continentale, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités
- assure la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement et des quantités débarquées
- coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches)
- assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique, les aires marines protégées (parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves...)

Par ailleurs, la DIRM apporte également son appui aux deux comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifiques dont disposent ces organismes.

En outre, plus d'un millier d'autorisations de pêche professionnelle (européennes et régionales) ont été instruites et délivrées par le service auxquelles il convient de rajouter 1354 autorisations de pêche de loisir en aires marines protégées (réserve de Banyuls et Port-Cros)

Pour la seule pêche de loisir du thon du thon rouge, le nombre d'autorisations saisies et instruites par le service s'élève à 434. Pour cette espèce, la DIRM a également validé 10125 autorisations sur un total de 18121 autorisations au niveau national.

Au titre de la coordination de la police des pêches, 808 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en 2023 en Méditerranée (en mer et au débarquement\_source CNSP). La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (Patrouilleur et moyens des DDTM) a représenté la moitié des contrôles réalisés (55%).

Parallèlement aux missions prioritaires de lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles), de la répression de la commercialisation de captures sous tailles et de la pêche illégale du thon rouge et de l'espadon en matière de pêche maritime, suite à l'entrée en vigueur du plan de gestion "west med", la DIRM a poursuivi la mobilisation de

l'ensemble des outils et moyens de l'État, et en priorité le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS pour assurer tout particulièrement la surveillance et le contrôle des deux zones de fermetures spatio-temporelle dans le golfe du Lion

Concernant la surveillance et le contrôle des thoniers senners français et communautaires pêchant le thon rouge dans les eaux internationales, le PAM GYPTIS a pour la première fois dans le segment hauturier Affaires maritimes, réalisé une relève d'équipage à l'étranger (Baléares).

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 66 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 32 200 €. Les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi le permis à points à la pêche a donné lieu à 51 points de pénalité en matière de pêche professionnelle (+ 34%) au sens de la réglementation européenne.

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite en 2023 par un total de 1446 missions. Au cours de ces missions un total de 4455 contrôles ont été réalisés et 1463 infractions ont été relevées pour un total de 356 PV. Les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes concourent à une grande partie de cet effort de contrôle (source CACEM).



Campagne thon rouge

# Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

Le service emploi-formation (SEF) :

- assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime
- effectue le suivi de l'emploi maritime
- instruit des demandes d'agrément des centres de formation
- instruit les demandes de titres de formation professionnelle des marins français et de reconnaissance des brevets des marins étrangers
- consolide la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation des examens maritimes
- assure le contrôle de 4 centres de formation agréés
- assure le rôle d'autorité académique sur les deux lycées maritimes de Sète et Bastia
- travaille à la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins du marché de l'emploi maritime et à mieux valoriser les métiers de la mer

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral dont elle encadre l'activité. Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (LPM Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Le lycée professionnel Jacques Dolles forme une trentaine d'élèves, quant à l'ENSM, 434 futurs officiers débutent leur formation sur le site de Marseille. Elle comprend également la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère chargé de la mer.

La DIRM Méditerranée a délivré 10 145 titres de formation professionnelle. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en oeuvre par la France de mesures prises par l'Organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010).

Dans le cadre du contrôle de la bonne mise en application des agréments que la DIRM délivre pour les centres de formation, le service emploi-formation a pu réaliser 3 contrôles de centre de formation. Ces trois contrôles ont fait l'objet d'un rapport détaillé transmis à chacun des centres de formation, dans une optique d'amélioration de la qualité des formations dispensées et d'homogénéisation entre centres de formation. Deux contrôles de sont conclus par une procédure de sanction administrative.

**33** centres agréés  
**300** agréments suivis  
**1 300** projets sur l'ensemble de la façade méditerranéenne  
**427** lycéens formés dans les LPM de Sète et Bastia  
**50** nouvelles demandes d'agréments de formation maritime, instruites en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime  
**10 145** titres de formation professionnelle délivrés, **42 %** du total national  
**181** visas de reconnaissance de titres étrangers délivrés  
**25** demandes de VAE instruites et **156** demandes de dérogation  
**10** jurys de validation des examens pour **1 561** élèves en formation continue  
**200** sessions de formations modulaires validées  
**3** contrôles de centre de formation, **2** procédures de sanction administrative

## DYNAMISER LE MARCHÉ DE L'EMPLOI MARITIME

### LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN CHARGE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER

Le Conseil maritime de Façade a décidé de créer une commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer. Installée en 2021, cette commission a rendu ses premiers travaux au cours de l'année 2023.

L'observatoire des métiers de la mer, qui lui est rattaché, a édité une étude statistique très complète sur l'emploi et la formation dans le secteur des métiers de la mer (disponible sur le site de la DIRM : <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/panorama-statistique-emploi-formation-metiers-de-a3098.html>). Cette étude a donné lieu à l'organisation d'une matinale qui a réuni l'ensemble des acteurs travaillant à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi maritime.

L'observatoire des métiers de la mer a aussi produit une étude spécifique sur la pêche et l'aquaculture. Ce cahier de filières est disponible à l'adresse suivante : [https://publications.cariforef-provencealpescotedazur.fr/IMG/pdf/cariforef\\_cahier\\_filiere\\_mer\\_web.pdf](https://publications.cariforef-provencealpescotedazur.fr/IMG/pdf/cariforef_cahier_filiere_mer_web.pdf)

La commission a aussi travaillé à un développement homogène du Brevet d'Initiation Mer (BiMER) sur l'ensemble de la façade. En 2023, ce sont 330 élèves qui ont été lauréats.



20 ans du GEPY en présence du RIF

### LE GT YACHTING

L'objectif de ce GT était double : mieux cerner la spécificité des marins du secteur afin d'améliorer nos procédures d'instruction et lancer une réflexion pour promouvoir les brevets français dans un secteur très anglo-saxon.

Afin de faciliter la prise en charge des marins du secteur, une convention a été conclue avec le Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY) instaurant une aide à la constitution des dossiers de demandes de revalidation de brevets.

# Développer la formation maritime

Les lycées maritimes de Sète et de Bastia :

- assurent les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs
- renforcent et développent de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
- sont certifiés "QUALIOPI"
- s'équipent de deux navires-école au Plan de Relance

## LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE BASTIA

Le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia a accueilli 166 élèves à la rentrée scolaire 2022-2023.

### TRAVAUX DE SURÉLEVATION DU BÂTIMENT ABRITANT LES ATELIERS

Les travaux ont commencé. Ils permettront d'accroître les espaces pédagogiques et techniques.



### CONSTRUCTION DU NAVIRE ÉCOLE ZÉRO ÉMISSION

La construction du navire a commencé. Les premiers essais devraient avoir lieu en mai 2024.



### SUIVI DES TRAVAUX DU CENTRE SÉCURITÉ MARITIME

Les études techniques ont été réalisées et les travaux ont commencé sur site et en usine. Il devrait ouvrir en juin 2024.



### SIMULATEUR MACHINE

Finalisation et prise en mains du simulateur machine.



## LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE SÈTE

Il accueille chaque année près de 300 élèves en Formation Initiale et en Apprentissage mais également plus de 800 stagiaires en Formation Continue

### NOUVEAU NAVIRE PÉDAGOGIQUE

Il est destiné aux futurs professionnels de la pêche, élèves comme étudiants, mais également à ceux des filières Commerce, Cultures Marines et Electromécanicien de notre Lycée.

Sa construction s'inscrit dans une démarche écoresponsable, durable et préfiguratrice des mutations à venir.

Il est réalisé par le chantier de constructions navales Martinez à Saint-Cyprien.



### PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE LA MER

Le lycée professionnel de Sète communique sur les métiers et les inhérentes.



# Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins

Le service de santé des gens de mer (SSGM) :

- assure les visites d'aptitude médicale des marins
- organise les réunions du collège médical maritime de Méditerranée (CMM)
- participe aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participe aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon

## LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

Les différentes antennes de Méditerranée ont réussi à traiter un nombre de visites médicales dépassant légèrement celui de 2022.

## LE COLLÈGE MÉDICALE MARITIME EN MÉDITERRANÉE

C'est l'instance de validation des inaptitudes définitives et de recours des décisions prises par les médecins du SSGM, il siège une fois par mois excepté les mois de juillet et août.

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le SSGM participe aux visites des navires, en tant que membre de droit d'une commission de visite d'un navire du pavillon et notamment sur les navires à passagers.



## LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

**10 424** visites médicales d'aptitude, soit **+3,7%**

**8 781** visites tests de dépistage urinaire des substances psycho-actives, dont **331** positifs, soit **+3,8%**

**29** tests de la lanterne de BEYNE, dont **8** restés classés SPC = 3 (erreurs aux deux épreuves - tables et feux)

## LE COLLÈGE MÉDICALE MARITIME EN MÉDITERRANÉE

**60** dossiers de marins ont été examinés

- **9** dossiers ont été ajournés
- **28** avis d'inaptitude ont été rendus, dont **2** pour une durée limitée à 6 mois
- **2** avis d'aptitude sans restriction ont été rendus
- **21** avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- **32** intéressés étaient présents, **28** ne l'étaient pas
- **0** cas où l'avis du médecin instructeur n'a pas été suivi
- **2** dossiers faisaient suite à un recours après avis d'un précédent CMM
- **11** rendus d'aptitude l'ont été en dérogation à l'arrêté du 03 août 2017 modifié

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION

**23** visites de navires ont été réalisées

**2** réunions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

**11** dossiers ont été étudiés, **5** marins devraient être accompagnés dans une décision d'inaptitude

## L'ENSEIGNEMENT

**358** heures de cours

**3** heures de sensibilisation à la prévention de l'usage des substances addictives aux élèves de l'ENSM

**2** internes accueillis et formés en médecine du travail

# Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Le CROSS Méditerranée (CROSS MED) :

- coordonne les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonne la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse et des bouches de Bonifacio
- consolide le quart SURNAV
- coordonne les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participe au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales
- diffuse les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relaye les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires

Compétent sur deux espaces maritimes en Méditerranée (zone de secours en mer de 115 000km<sup>2</sup> et Zone économique exclusive), le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED), service de la DIRM implanté sur deux sites, l'un à La Garde (Var), l'autre à Ajaccio (Corse du sud) au sein de la base navale d'Aspretto, assure sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, les missions de coordination du secours en mer, de surveillance de la navigation maritime et des pollutions ainsi que la diffusion d'information nautique et météorologique au profit des usagers de la mer.

Globalement, 2023 a été pour le CROSS MED une année "normale" d'activité qui reste parmi les plus importantes de l'ensemble des façades maritimes de France hexagonale et d'outre-mer. Il n'y a pas eu d'événement de grande ampleur à la différence de l'année 2022 marquée par l'événement météorologique du 18 août en Corse.



## SECOURS EN MER

Légère diminution de l'activité par rapport à 2022 sans que cette baisse soit réellement significative. Le niveau d'activité avec 4123 opérations, conduites depuis les deux sites du CROSS, reste quasiment le même que celui de l'année 2021 (4154).

Et comme chaque année, la saison estivale correspond au pic d'activité opérationnelle avec +70% des opérations de l'année, coordonnées durant cette période.

Le nombre de personnes impliquées s'élève à plus de 9300 (soit l'équivalent de la ville de Lançon de Provence dans les Bouches du Rhône ou Carqueiranne dans le Var) composées à plus de 90% de plaisanciers ou de pratiquants de loisirs nautiques.

## SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

- La gestion des mouillages, en lien avec la chaîne sémaphorique de Méditerranée, est globalement la même qu'en 2022 avec 1784 mouillages accordés dont 492 pour les navires de charge et 1292 pour les navires à passagers (paquebots et navires de grande plaisance). La baisse du nombre de mouillage de l'ordre de 8% entre 2023 et 2022 n'est pas significative. A noter près de trente (29) refus de mouillage du CROSS : chiffre dans la moyenne au cours des trois dernières années.
- Un suivi spécifique des navires stoppés (avarie ou maintenance) a été effectué à 45 reprises en 2023 (63 en 2022).
- Le suivi des navires en dérive volontaire est quasiment constant avec 1023 navires en dérive volontaire, suivis en 2023 (956 en 2022).



**115 000 km<sup>2</sup>** surface maritime sous la compétence du CROSS Méditerranée

**4 123** opérations d'assistance conduites

**9 300** personnes assistées ou secourues dont **90%** de plaisanciers ou de pratiquants de loisirs nautiques

## LES ZONES DE NAVIGATION ORGANISÉE

> **Bouches de Bonifacio** : en 2023, le trafic maritime est en baisse avec 3 294 navires ayant suivi la route recommandée, contre 3 396 en 2022 (-3%). Néanmoins, le nombre de traversée Corse/Sardaigne fait augmenter ce chiffre à 6620 contre 6259 en 2022, ce qui augmente de près de 6 % la fréquentation dans les Bouches de Bonifacio. S'agissant du transit de marchandises dangereuses, ce sont 187 370 tonnes qui ont transité par ce détroit international.

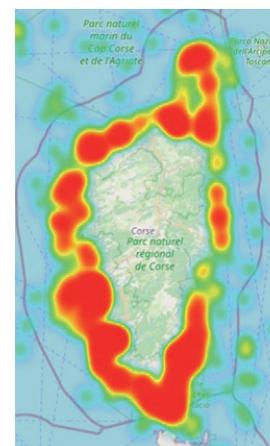
> **Canal de Corse** : la "circulation" dans ce dispositif de séparation de trafic est en baisse en 2023 avec 12 684 navires, contre 14 090 en 2022 (-9%). Le trafic reste cependant très inférieur à ce qu'il était en 2019 lorsque 19 883 navires avaient transité par le canal de Corse (-36%).

## RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ MARITIME (information nautique et météorologique)

Plus de 300 000 diffusions de bulletins météorologiques (origine Météo France) ont été effectuées par les émetteurs télécommandés depuis les deux sites du CROSS MED. Du point de vue météorologique, l'année 2023 a été marquée par 158 jours sous bulletin météorologique spécial large (vitesse du vent supérieure à 8 Beaufort (34 noeuds)) et 240 jours sous bulletin météorologique spécial côte (soit 65% de l'année) - (vitesse du vent supérieure à 7 Beaufort (28 noeuds)). S'agissant de l'information nautique diffusée par le CROSS au profit du Coordonnateur national délégué (CECMED), l'année 2023 a été une nouvelle fois une année blanche pour la diffusion NAVTEX. L'année 2024 sera marquée par le renouvellement de l'installation sur le site de La Garde avec une reprise des diffusions. L'État français sera alors de nouveau en conformité SMDSM en Méditerranée.



cartes de chaleur



# Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) :

- garantit le fonctionnement de la signalisation maritime
- maintient les aides à la navigation
- valorise et promeut le patrimoine maritime
- maintient l'entretien et la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre

## GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DE LA SIGNALISATION MARITIME

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) sécurise les grandes routes maritimes par le maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation, participe à la démarche nationale de modernisation des métiers des phares et balises portée par la DGAMPA, valorise et promeut le patrimoine maritime et assure la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre.

Inauguration du phare de la Garoupe dans le cadre de son ouverture au public



## MAINTENIR LES AIDES À LA NAVIGATION MARITIME

En 2023, le taux de disponibilité des 1237 aides à la navigation maritime (ANM) a été de 94 %. Concernant l'information nautique sur l'état de ces ANM, 197 avis aux navigateurs ont été émis (29 dossiers non clos) par le service pour 164 interventions.

En termes d'instruction de dossiers de demande de balisage, la DIRM Méditerranée comptabilise en 2023 24 % des demandes nationales de balisages avec 15 dossiers suivis.

## VALORISER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE MARITIME

Les phares transférés au Conservatoire du Littoral, ont été ouverts au public en 2023 comme celui de l'Espiguette ainsi que celui de la Garoupe. Désormais, ce sont quatre phares de Méditerranée qui sont accessibles au public : Espiguette (Le Grau du Roi), la Garoupe (Antibes), Senetosa (Corse du Sud), et Môle St-Louis (Sète). Viendront s'ajouter prochainement à cette liste les Phares de Cap Béar (Port Vendres), Camarat (Ramatuelle), la Pietra (Île-Rousse) et la Madonetta (Bonifacio).

Les 11, 12 et 13 octobre 2023 se sont tenues les traditionnelles "journées des phares" au Grau du Roi organisées par l'association Phares de France, autour du phare de l'Espiguette. Ces moments de rencontres et d'échanges, rassemblent les gestionnaires de phares ouverts au public et divers acteurs institutionnels. Le SPB Méditerranée y a participé. Après les Journées des Phares 2021 qui se sont tenues à Port-Vendres, cet événement est le deuxième en trois ans qui se tient sur la façade méditerranéenne.

## LE SPBM AU SERVICE DES DONNÉES MÉTÉO FRANCE

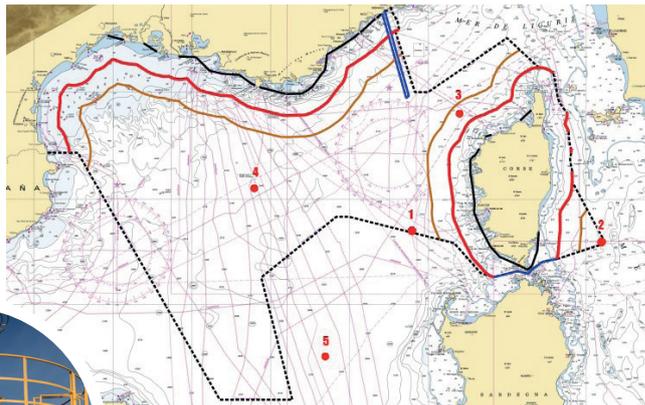
A la suite de la tempête mortelle survenue en Corse le 18 août 2022 et afin d'améliorer l'anticipation de ce type de phénomène météorologique intense, Météo-France s'est vu confier par le conseil des ministres la mission d'étendre le réseau de bouées hauturières actuellement en place en Méditerranée.

A terme, cinq nouvelles bouées installées au large permettront de mesurer en temps réel les variables atmosphériques habituellement mesurées par les stations à terre (vent, pression, humidité, température, etc.) et les variables océaniques (température de surface de la mer, hauteur et période des vagues, etc.) afin d'alimenter les modèles de prévision numérique du temps. Une de ces bouées sera située dans les eaux sous juridiction italienne.

Les quatre structures flottantes déployées dans les eaux françaises sont assemblées par les agents Météo France sur le site du Centre Opérationnel de Balisage (COB) de Marseille, et posées en mer par les marins de l'armement des phares et balises avec l'aide des agents du centre opérationnel de balisage de Marseille.

Les dimensions de ces structures flottantes sont impressionnantes : 6 mètres de haut, 2,8 mètres de diamètre et un poids de 3,7 tonnes. Amarrées à des corps morts posés par plus de 2000 mètres de fond, elles disposent d'un rayon d'évitage d'environ 1 500 mètres.

La première bouée a été mouillée au large d'Ajaccio le 14 juin 2023 . Le chantier de déploiement des bouées s'achèvera fin 2024.



crédit photo : Météo France



crédit photo : Météo France



## MODERNISATION DU PHARE DES SANGUINAIRES

Un chantier important a été réalisé durant l'année 2023 par les équipes du centre opérationnel de balisage d'Ajaccio sur le phare des Iles Sanguinaires à l'entrée du golfe d'Ajaccio. Le chantier concernait d'une part la modernisation du système de fonctionnement du phare et, d'autre part, la restauration du soubassement métallique de la lanterne et la remise en peinture de la partie haute du phare.

La modernisation de la partie active du phare a permis de sécuriser l'installation et de réduire le nombre de pannes, qui se produisaient en particulier en hiver, lorsque la luminosité était la plus faible. Elle a consisté à mettre en place un nouvel automate, une nouvelle technologie de batteries et de nouveaux moteurs de rotation pour l'optique. Une opération

d'héliportage a permis un transport rapide des batteries (12 unités de 80 kg chacune) sur l'île, évitant ainsi une manutention longue et pénible.

Par ailleurs, la restauration du soubassement métallique de la lanterne a nécessité la mise en place d'un système de tyrolienne et le recours aux compétences de cordistes des agents du service.

## UN MOYEN NAUTIQUE POUR LA CORSE TRÈS ATTENDU : LE BALISEUR BC CORSE

Presque trois ans après l'échouement du baliseur Îles Sanguinaires II au fond du golfe d'Ajaccio pendant la tempête Bella, un nouveau moyen nautique est arrivé le 30 novembre 2023 à Ajaccio. Le baliseur BC Corse, construit par la société SEE MERRE, mesure 24 mètres de long, 8,5 mètres de large et dispose d'un tirant d'eau de 2,2 mètres, qui lui permettra de mener des chantiers en s'approchant au plus près des aides à la navigation. Il est armé en 2ème catégorie et peut accueillir jusqu'à sept membres d'équipage et 7 passagers supplémentaires à la journée. Il dispose d'une large zone de travail située à l'arrière, équipée d'une grue de 35 tonnes et d'un double treuil pour assurer les opérations de manutention des bouées, nécessaires à leur entretien.

Il est équipé de deux moteurs Volvo avec filtres à particules et dispose également de deux moteurs électriques alimentés par des batteries lithium-ion, d'une capacité d'environ 150 kW/h. Il peut ainsi naviguer en mode « zéro rejet », notamment pour l'approche portuaire, avec une autonomie d'environ une heure à 5 nœuds. Cette énergie électrique lui permettra également de faire fonctionner les appareils de pont sans avoir à démarquer les moteurs principaux lorsqu'il se trouvera à quai.

Le baliseur a vocation à intervenir sur l'ensemble des bouées qui balisent la Corse et à apporter un appui technique et logistique au service phares et balises pour les opérations de maintenance des aides à la navigation maritime.



## ASSURER L'ENTRETIEN ET LA DISPONIBILITÉ DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR HYDROCARBURES (POLMAR)

En 2023, le projet de modernisation de l'organisation territoriale des stocks POLMAR-Terre a été finalisé par le Pôle National d'Expertise et validé par la DGAMPA. Une présentation du projet a été effectuée auprès des différentes préfectures de zone de défense et de sécurité. Concernant les deux centres POLMAR Terre de la façade continentale (Port de Bouc et Sète), le scénario retenu conduirait à une fermeture progressive du centre de Sète et un renforcement de la capacité de réponse à la lutte contre les pollutions en concentrant et en augmentant les stocks de barrage sur le site Port de Bouc à l'horizon 2024-2025. Le matériel de dépollution, qui nécessite une maintenance plus contraignante, sera ensuite redéployé sur le site du Verdon (Gironde) pour une gestion nationale. Un maintien d'un stock minimal sur Sète est en cours d'évaluation de même qu'une mission de conseil auprès des communes sur les équipements infra POLMAR dans le cadre des plans communaux de sauvegarde devra être assurée pour garantir la réforme.

En 2023, la façade n'a pas été concernée par un exercice départemental POLMAR Terre. La connaissance du matériel et le conseil des agents des centres de stockage POLMAR Terre est une compétence à maintenir en lien avec les agents des DDTM grâce à la participation aux exercices POLMAR Terre (un tous les trois ans par département).



# Contrôler la sécurité des navires

Les centres de sécurité des navires PACA-Corse et Occitanie (CSN) :

- réalisent les inspections et audits des navires du pavillon
- réalisent les exigences de contrôle des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du Port
- réalisent les inspections environnementales et les contrôles sureté des navires étrangers
- participent aux études et suivi des nouvelles constructions
- participent à la réforme du régime d'inspection (AM 2022)

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée 3200 navires français (le quart de la flotte nationale) sont réputés en service (permis non expirés). La flotte navires est composée à 80 % de navires d'une longueur inférieure à 12 m.

L'année 2023 constitue la première année sans aucune suspension d'activité en lien avec les répercussions de la situation sanitaire et caractérise la deuxième année de mise en place de la réforme AM-2022.

## LE CONTRÔLE DU PAVILLON

**2 575** visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes, dont **325** visites de navires à passagers

**2 029** visites sur des navires <12 m

**643** visites assurées par les ULAM des DML **32 %** des visites cette année  
dont **366** par l'ULAM 2A et l'ULAM 34-30, qui arrêtent les visites, avec un faible taux de permis illimités

**369** visites sur des navires entre 12 et 24 m

**196** visites sur des navires > 24 m

**6** audits ISM de compagnies maritimes

**50** audits navires dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS, MLC et C 188

## LA MISE EN SERVICE

183 navires (dont 157 d'une longueur inférieure à 12 m) ont été mis en service. Une augmentation de 25% par rapport à 2023. La commission régionale de sécurité s'est réunie 7 fois pour un total de 96 procès-verbaux d'étude de navire. Un niveau similaire aux années passées autour de 100 PV navires.

## LE CONTRÔLE DES NAVIRES PAR L'ÉTAT DU PORT

Il consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le memorandum de Paris fait l'objet de la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque Etat côtier (soit 1078 pour la France en 2023). En 2023, l'objectif initial de 355 inspections pour la DIRM a été dépassé avec 361 inspections réalisées. En 2023, 7 navires ont fait l'objet d'une immobilisation sur la façade.

## LE CONTRÔLE DES FERRIES

La façade Méditerranée présente la particularité d'un intense trafic de ferries entre la France, l'Italie, L'Espagne et les pays du Maghreb. Cette activité implique un suivi particulier des ferries en ligne régulière imposant une inspection en cours de traversée et une inspection à quai (directive UE 2019/16 et 2017/2110). Entre 35 et 40 ferries font l'objet d'un suivi de leur exploitation par les deux CSN.



## LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMBUSTIBLES MARINS

Dans le cadre des objectifs nationaux de contrôle de la qualité des combustibles marins prévu par la directive UE 2016/802, les exigences fixées par la DAM pour la DIRM était de 199 inspections incluant 60 analyses par un laboratoire agréé. Fin 2023, les objectifs ont été dépassés avec 206 inspections SOx et 60 analyses.

3 infractions ont été constatées par le CSN de Marseille cette année contre 4 en 2022. Ces dossiers font l'objet de poursuites judiciaires par le procureur de la République de Marseille. Ces 3 infractions sont liées uniquement à l'usage de système de lavage des fumées (« scrubber ») à boucle ouverte dans les 3 MN dont l'usage est interdit depuis le 1er janvier 2022.

## LE CONTRÔLE DE L'OBLIGATION DE NOTIFICATION ET DE DÉBARQUEMENT DES DÉCHETS DES NAVIRES

Nouveauté de l'année 2023, les agents des CSN ont participé également à l'effort de contrôle de l'obligation de notification et de débarquement des déchets des navires imposée par la directive «PRF UE 2019/883» avec un objectif total de 106 contrôles sur les principaux ports de la façade. Fin 2023, cet objectif est globalement atteint avec 103 inspections. Les 2 CSN de la façade ont rempli leurs objectifs régionaux en assurant une très forte contribution nationale de 30%.

## LE TRANSFERT DE GESTION DES NAVIRES DE PLUS 24 M

Le transfert de gestion des 70 navires de plus 24 m (hors navires à passagers) aux sociétés de classification est finalisé (88 % de délégation effective). 2023, est la deuxième année de mise en place de la réforme correspondant à l'abandon de la périodicité des visites et à la délivrance d'un permis de navigation sans limite de validité pour les navires de moins de 24 m (hors navires à passagers). Cette deuxième année a permis de mieux encadrer les conditions de délivrance à l'échelle de la DIRM Méditerranée et offre une progression nette. Fin 2023, le taux de transfert atteint en moyenne 44% de la flotte concernée (environ 2800 navires actifs avec un PN non expirés). Le ratio de délivrance de délivrance des PN illimités à l'issue d'une visite de passation atteint en moyenne 50%

## CHARTRE CROISIÈRE

2023, a été la première année d'application de la charte croisière signée par le SE mer en octobre 2022. La charte assure une identification précise de l'activité de croisière sur la façade (1700 escales) assurée par 42 compagnies qui se partagent un total de 148 navires de croisière.



L'objectif de la charte est d'inciter l'ensemble des compagnies présentes sur la façade à adhérer à la charte en prenant des mesures supra-réglementaires plus fortes pour la préservation du milieu marin autour de 13 engagements. Au 20/03/2024, 27 compagnies sont désormais signataires et couvrent plus de 80% des escales.

Un processus d'auto-évaluation est mis en place pour les navires assurant au moins de 10 escales par an (soit 52 navires en 2023). Un audit externe réalisé par un organisme certificateur permet de contrôler l'appréciation de l'auto-évaluation sur la base d'un navire par compagnie par an. En 2023, 14 audits externes ont été réalisés sur des navires appartenant à des compagnies signataires et 12 ont été certifiés conforme après réalisation de l'audit et d'un plan d'action. La DIRM qui assure la définition des exigences, le suivi et l'organisation des audits a pleinement participé aux audits externes en 2023 en sus du certificateur (LRQA) pour ajuster son référentiel.

Aujourd'hui, la charte est un outil reconnu et adopté par les autorités portuaires et par les professionnels de la croisière offrant une possibilité de priorisation des escales et de valorisation des compagnies au travers d'engagements environnementaux renforcés.



# Coordonnées des services

**Siège de la DIRM**  
16 rue Antoine Zattara  
CS70248  
13331 Marseille cedex 3  
tél : 04 86 94 67 00  
[dirm-med@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-med@developpement-durable.gouv.fr)

## **MICO**

[mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr](mailto:mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr)

## **SG**

[sg.dirm-med@mer.gouv.fr](mailto:sg.dirm-med@mer.gouv.fr)

## **SRC**

[src.dirm-med@mer.gouv.fr](mailto:src.dirm-med@mer.gouv.fr)

## **SEF**

[emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr](mailto:emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr)

## **SPBM**

[cob-ajaccio@mer.gouv.fr](mailto:cob-ajaccio@mer.gouv.fr)  
[cob-bastia@mer.gouv.fr](mailto:cob-bastia@mer.gouv.fr)  
[cob-bonifacio@mer.gouv.fr](mailto:cob-bonifacio@mer.gouv.fr)  
[cob-cannes@mer.gouv.fr](mailto:cob-cannes@mer.gouv.fr)  
[cob-marseille@mer.gouv.fr](mailto:cob-marseille@mer.gouv.fr)  
[cob-sete@mer.gouv.fr](mailto:cob-sete@mer.gouv.fr)  
[cob-toulon@mer.gouv.fr](mailto:cob-toulon@mer.gouv.fr)

## **SSGM**

[ssgm-marseille@mer.gouv.fr](mailto:ssgm-marseille@mer.gouv.fr)

## **CSN PACA Corse**

[csn-marseille@mer.gouv.fr](mailto:csn-marseille@mer.gouv.fr)

## **CSN Occitanie**

[csn-sete@mer.gouv.fr](mailto:csn-sete@mer.gouv.fr)

## **SAE**

[affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr](mailto:affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr)

## **CROSS Méditerranée**

[cross-med-la-garde@mer.gouv.fr](mailto:cross-med-la-garde@mer.gouv.fr)

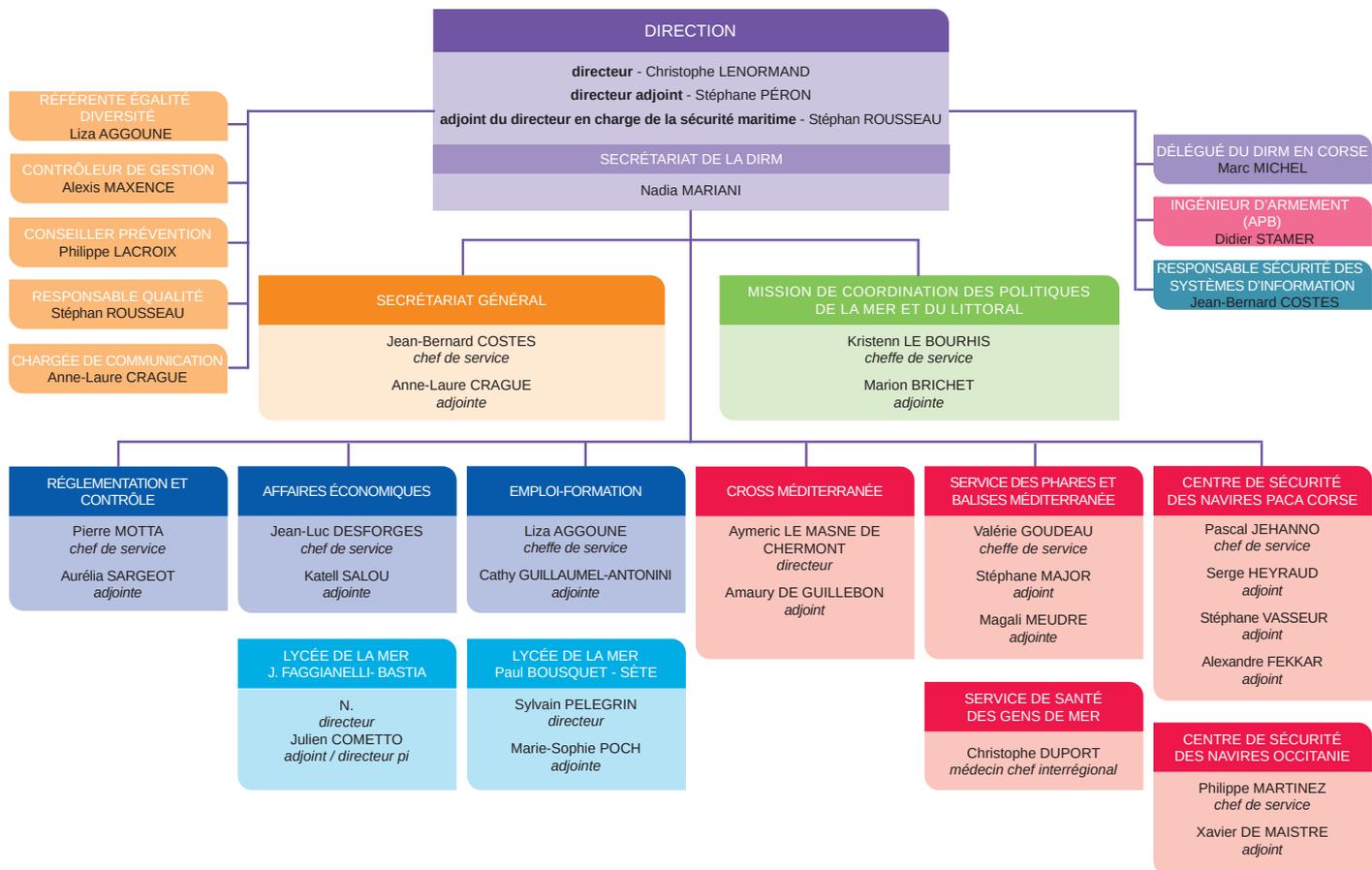
## **Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia**

[lpma-bastia@mer.gouv.fr](mailto:lpma-bastia@mer.gouv.fr)

## **Lycée de la mer Paul Bousquet**

[LM-Sete@mer.gouv.fr](mailto:LM-Sete@mer.gouv.fr)

# Organigramme de la DIRM Méditerranée



1<sup>er</sup> mars 2024

# Glossaire

## **AESM**

Agence européenne pour la sécurité maritime

## **AEP**

Autorisation européenne de pêche

## **AIUTU**

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

## **ANC**

Aide à la navigation de complément

## **ANM**

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

## **APB**

Armement des phares et balises

## **AT COVID**

Arrêt temporaire COVID

## **BEP**

Brevet d'études professionnelles

## **BTSA**

Brevet de technicien supérieur agricole

## **CACEM**

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

## **CAP**

Certificat d'aptitude professionnelle

## **CGEM**

Conduite et gestion de l'environnement marin

## **CMF**

Conseil maritime de façade

## **CNSP**

Centre national de surveillance des pêches

## **CROSS MED**

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

## **CRPMEM**

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

## **CRS**

Commission régionale de sécurité

## **CSN**

Centre de sécurité des navires

## **DAM**

Direction des affaires maritimes

## **DGAMPA**

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

## **DCS**

Dispositif de contrôle et de surveillance

## **DDTM**

Direction départementale des territoires et de la mer

## **DIRM**

Direction interrégionale de la mer

## **DMLC**

Direction de la mer et du littoral de la Corse

## **DPM**

Domaine public maritime

## **DPMA**

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

## **DREAL**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## **EPI**

Équipement de protection individuelle

## **DSF**

Document stratégique de façade

## **DST**

Dispositif de séparation de trafic

## **ENIM**

Établissement national des invalides de la marine

## **ENSM**

École nationale supérieure maritime

## **ESM**

Établissement de signalisation maritime

## **FEAMP**

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

**FEAMPA**

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

**FIN**

Fédération des industries nautiques

**IGEM**

Inspection générale de l'enseignement maritime

**IGF**

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

**ISM**

International safety management

**ISPS**

International ship and port facility security

**LPM**

Lycée professionnel maritime

**MICO**

Mission de coordination des politiques publiques

**MLC**

Maritime Labour Convention

**OFB**

Office français de la biodiversité

**OMI**

Organisation maritime internationale

**ORSEC**

Organisation de la réponse de la sécurité civile

**PACA**

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PAMM**

Plan d'action pour le milieu marin

**PCP**

Politique commune des pêches

**PMOU**

Paris memorandum of understanding

**PO**

Programme opérationnel

**POLMAR**

Pollution maritime

**PSC**

Port state control

**Qualiopi**

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

**SAE**

Service des affaires économiques

**SRC**

Service Réglementation-contrôle

**SATI**

Système automatisé de traitement des inspections

**SDIS**

Service départemental d'incendie et de secours

**SEF**

Service Emploi-Formation

**SG**

Secrétariat général

**SOx**

Sulfur oxides

**STCW**

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

**SMDSM**

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

**SPBMED**

Service des phares et balises de Méditerranée

**SRR**

Search and rescue region

**SSGM**

Service de santé des gens de mer

**SURNVA**

surveillance de la navigation

**ULAM**

Unité littorale des affaires maritimes

**VAE**

Validation des acquis de l'expérience

**ZCH**

Zone de conservation halieutique

# 2023 en chiffres

## MOYENS D'ACTION

### HUMAINS

**201** équivalents temps plein (ETP DIRM)  
**42** agents de la Marine Nationale en CROSS  
**53** ETP hors DIRM en lycées professionnels  
**40** marins APB pour armement des navires P&B

### FINANCIERS

**7,1 M€** sur le BOP 205  
**66%** fonctionnement - **12%** investissement  
**22%** subventions  
 verdissement de la flotte des véhicules :  
**16** VL électriques + **3** hybrides / **84** VL

### NAUTIQUE

**1** patrouilleur des affaires maritimes  
**2** baliseurs armés par l'APB  
**5** vedettes ou navires de travaux armés APB  
**1** ingénieur d'armement APB pour suivi flotte DCS

### IMPLANTATIONS

**15** sites  
**9** départements  
**3** régions  
**1900** km de littoral

## PÊCHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**SOUTIEN AUX FILIÈRES ET AUX ACTIVITÉS**  
**4 302 113 €** d'aides spécifiques à **401** entreprises  
**2 061 044 €** sur **115** projets soit environ  
**29%** des contreparties nationales du programme FEAMP déployé en façade  
**FONDS D'INTERVENTION MARITIME**  
**54** dossiers déposés en Méditerranée, **17** lauréats + **1** pour la Corse  
**PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHALUTIERS**  
**43** navires détruits **25%** de la flotte

### CONTRÔLES

**43** AEP instruites (autorisation européenne de pêche)  
**1 354** autorisations régionales de pêche de loisir en aires marines protégées  
**10 125** autorisations thon rouge loisir validées  
**66** sanctions administratives prononcées  
**32 200 €** - montant cumulé de ces amendes

## FORMATION DES GENS DE MER

**2** lycées maritimes - **427** élèves inscrits en formation initiale  
**10 154** titres de formation délivrés  
**3** audits de centres de formation  
**33** centres de formation agréés  
**10** jurys de validation des examens  
**200** sessions de formation validées  
**50** nouvelles demandes d'agrèments

## MISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES DE LA MER ET DU LITTORAL

**7 929 577 €** engagés en faveur de l'environnement marin, dont **4 167 577 €** sur le Fonds vert, **1 987 500 €** sur le FIM, **1 230 000 €** sur le plan Destination France et **544 500 €** sur le BOP 113

## SÉCURITÉ MARITIME

### SIGNALISATION MARITIME

**1 237** aides à la navigation maritime (ANM), taux de disponibilité : **94%**  
**197** avis aux navigateurs  
**164** interventions de maintenance aides à la navigation  
**15** dossiers de demande de balisage suivis,  
**24%** des demandes nationales

### SECOURS EN MER

**4 123** opérations coordonnées ou suivies par le CROSS (SR) dont **90 %** pour les activités plaisance, loisirs nautiques et activités littorales  
**9 300** personnes impliquées dans les opérations coordonnées par les CROSS

### SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

**1 784** mouillages accordés : **492** pour navires de charge et **1 292** pour navires à passagers  
**45** suivis de navires en avarie ou stoppés pour maintenance  
**1 023** navires en dérive volontaire suivis

### RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ MARITIME

**300 000** diffusions de bulletins météorologiques  
**158** jours sous bulletin spécial large (vitesse vent > 8 Beaufort/34 nœuds)  
**240** jours sous bulletin spécial côte, soit **65%** de l'année (vitesse vent > 7 Beaufort/28 nœuds)

### SÉCURITÉ DES NAVIRES

**3 200** navires français (**1/4** de la flotte nationale) dont **80%** de moins de 12 m  
**2 575** inspections de sécurité des navires professionnels, **2 029** sur des navires < 12m  
**50** audits navires ou compagnies (ISM/ISPS/MLC)  
**361** inspections des navires étrangers par l'État du port - **7** immobilisations  
**96** PV CRS navires en **7** CRS  
**183** navires mis en service (+25%)  
**206** inspections SOx + **60** analyses - **3** infractions  
**103** inspections de l'obligation de notification et de débarquement des déchets des navires

## SANTÉ DES GENS DE MER

**10 424** visites médicales de marins  
**23** visites de navires





**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interrégionale  
de la mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara  
13003 Marseille  
[www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

---